



COMMUNIQUE N°12/2024

ADDITIF N°001/ADM/FR/2024

Relatif au dossier d'appel d'offres national restreint n° 08/AONR/CIPM/FR/2024 du 14/08/2024 pour le recrutement d'un Cabinet chargé de la conception et du développement d'un progiciel de gestion intégrée WEB collaboratif au Fonds Routier.

Dans le cadre de l'Appel d'offres susmentionné, l'Administrateur du Fonds routier informe les différents soumissionnaires que certaines dispositions du Dossier d'appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

Pièce n°2 : Avis d'appel d'offres (AAO)

14.2. ESSENTIAL CRITERIA :

Au lieu de :

The evaluation of the technical offer will be based on the essential criteria below:

- Qualification of experts (Key personnel of the mission) (40 pts)
- References of the consultant (30 pts)
- Methodology and work plan (10 pts)
- Description of the platform (12 pts)
- Logistics (5 pts)
- Presentation of the tender (5 pts).

Lire :

The evaluation of the technical offer will be based on the essential criteria below:

- Qualification of experts (Key personnel of the mission) (40 pts)
- References of the consultant (30 pts)
- Methodology and work plan (10 pts)
- Description of the platform (12 pts)
- Logistics (5 pts)
- Presentation of the tender (3 pts).

Pièce n° 3 : Règlement Général de l'Appel d'offres (RGAO)

Au lieu de :

5.8. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délgué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission Interne de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission interne de Passation des Marchés et le cas échéant, à la Commission des Marchés compétente pour adoption.

10.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

Lire :

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Comité de l'Examen de Recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.

Le recours doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis.

Ce recours n'est pas suspensif.

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis **au Maître d'Ouvrage pour signature.**

10.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de **cinq (05) jours** pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

X

Piece 11 : liste des etablissements bancaires et organismes financiers agrees

Au lieu de:

N°	Établissements bancaires agréés
1.	AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)
2.	BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR)
3.	BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUNAISE (BACM)
4.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPREMISE (BCPME)
5.	BGFIBANK CAMEROUN (BGFIBANK Cameroun)
6.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
7.	CITI BANK CAMEROUN (CITIBANK CAMEROON)
8.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
9.	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA-BANK)
10.	ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK)
11.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
12.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES CAMEROUN (SCB CAMEROUN)
13.	SOCIETE GÉNÉRALE CAMEROUN (SGC)
14.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
15	UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
16	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
	Compagnies d'assurance agréées
17.	ACTIVA ASSURANCES
18.	AREA ASSURANCES SA
19.	ATLANTIQUE ASSURANCES SA
20.	CHANAS ASSURANCES SA
21.	CPA SA
22.	NSIA ASSURANCES SA
23.	PRO ASSUR SA
24.	BENEFICIAL GÉNÉRAL INSURANCE SA
25.	ROYAL ONYX Insurance Cie
26.	SAAR SA
27.	SANLAM ASSURANCES CAMEROUN
28.	ZENITHE INSURANCE SA

Lire :

8

N°	Établissements bancaires agréés
1.	ACCESS BANK CAMEROUN
2.	AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)
3.	BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR)
4.	BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUNAISE (BACM)
5.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPREMISE (BCPME)
6.	BGFIBANK CAMEROUN (BGFIBANK CAMEROUN)
7.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
8.	CITI BANK CAMEROUN (CITIBANK CAMEROON)
9.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
10.	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA-BANK)
11.	ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK)
12.	LA REGIONALE BANK
13.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
14.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES CAMEROUN (SCB CAMEROUN)
15.	SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
16.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
17.	UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
18.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
	Compagnies d'assurance agréées
19.	ACTIVA ASSURANCES
20.	AREA ASSURANCES SA
21.	ATLANTIQUE ASSURANCES SA
22.	CHANAS ASSURANCES SA
23.	CPA SA
24.	NSIA ASSURANCES SA
25.	PRO ASSUR SA
26.	BENEFICIAL GÉNÉRAL INSURANCE SA
27.	ROYAL ONYX Insurance Cie
28.	SAAR SA
29.	SANLAM ASSURANCES CAMEROUN
30.	ZENITHE INSURANCE SA

Yaoundé, le 11 SEP 2024



ESSAIE MOUSSA Aubin